

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2022 A 9H00**

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN  
Mme Marine FILIPIDIS  
Mme Badia ZRARI  
M. Jean-Pierre BOSINO  
M. Gérard WEYN  
M. Frédéric BESSET  
M. Jean-Michel ROBERT

M. Michel BLARY  
M. Raymond GALLIEGUE  
Mme Sophie LEHNER  
M. Hervé ROBERTI  
M. Emmanuel PERRIN  
M. Karim BOUKHACHBA

**Absents excusés :**

M. Didier ROSIER  
M. Hervé LEFEZ  
M. Jean-François DARDENNE  
Mme Catherine DAILLY

M. Alexandre OUIZILLE  
M. Fabrice MARTIN  
Mme Bérénice TALL

---

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Quorum :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>13</b>

---

**SOMMAIRE**

22B073 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS.....	2
22B074 - DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS.....	2
22B075 - OPAH INTERCOMMUNALE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS .....	2
22B076 - RENOUELEMENT URBAIN - CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB - AVENANT N°4 DE PROROGATION DE DELAI.....	3
22B077 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FONDS AIR BOIS.....	4
22B078 - USIMAGES 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL.....	5
22B079 - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC 2022 - 2025 POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF CLEA D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO .....	5

**M. VILLEMMAIN :**

*Nous avons les excuses de nos collègues Hervé LEFEZ, Fabrice MARTIN et Alexandre OUIZILLE qui ne peuvent pas être parmi nous aujourd'hui, ainsi que celles de Didier ROSIER qui n'a pas reçu sa convocation. Procès-verbal de la précédente réunion. Il n'y a pas d'oppositions à son adoption ? Je vous remercie.*

#### **22B073 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

**M. VILLEMMAIN :**

*Demande de la ville de Maysel au titre du fonds de concours pour le remplacement du système de vidéo-protection et l'installation d'une aire de jeux pour une subvention totale de 15 474,32 €. Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 15 474,32 € à la commune de Maysel dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - le remplacement du système de vidéo-protection : 6 811 € soit 29% du coût total estimé à 23 484 € ;
  - l'installation d'une aire de jeux : 8 663,32 € soit 33% du coût total estimé à 26 252,51 €.

#### **22B074 - DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

**M. VILLEMMAIN :**

*Demande de la ville de Thiverny pour le fonds de concours pour la mise en place de l'horloge astronomique, dont le prix n'est pas du tout astronomique, et la réfection d'une partie de la toiture du chevet de l'église. Subvention de 1 316,74 €. Y-a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 316,74 € à la commune de Thiverny dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - La mise en place d'une horloge astronomique : 867,30€ soit 35% du coût total estimé à 2 478 € ;
  - La réfection d'une partie de la toiture du chevet de l'église : 449,44€ soit 35% du coût total estimé à 1 284 €.

#### **22B075 - OPAH INTERCOMMUNALE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOUKHACHBA.*

**M. BOUKHACHBA :**

*Il s'agit d'attribuer les subventions dans le cadre de l'OPAH. La commission s'est réunie le 16 novembre dernier. Vous avez le détail des demandes de subventions dans la délibération.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Des questions ? Des oppositions ? Je vous remercie. C'est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'allouer les subventions suivantes :
  - 1 543,00 € à MME MERCIER – 54 rue de Mello à Rousseloy pour des travaux d'un montant de 9 225,32 € concernant l'installation d'un insert flamme verte encastré dans une cheminée existante ;
  - 1 000,00 € à M. MULLER – 22 avenue de la commune de Paris à Saint Leu d'Esserent pour des travaux d'un montant de 6 880,20 € concernant le remplacement du ballon d'eau chaude électrique par un ballon d'eau chaude thermodynamique – remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation ;
  - 2 000,00 € à MME DUBART – 12 cité Louis Blanc à Montataire pour des travaux d'un montant de 11 511,65 € concernant l'installation d'une chaudière à gaz à condensation ;
  - 6 600,00 € à MME CATTIER – 27 rue Victor Hugo à Montataire pour des travaux d'un montant de 93 969,89 € concernant l'isolation extérieure - remplacement des fenêtres – réfection de la toiture – isolation des combles – pose de radiateurs – pose d'une chaudière à gaz – électricité ;
  - 1 650,00 € à MME CHREIF – 15 allée du Comte d'Archiac à Villers Saint Paul pour des travaux d'un montant de 23 243,93 € concernant l'installation de ITE – VMC ;
  - 1 543,00 € à MME LAMRI – 14 rue Siegfried à Nogent sur Oise pour des travaux d'un montant de 21 877,38 € concernant l'installation de ITE – VMC – chaudière à condensation ;
  - 1 000,00 € à MME LECAT – 10 rue Enat à Cramoisy pour des travaux d'un montant de 7 921,09 € concernant l'installation d'un poêle à granulés flamme verte 7 étoiles ;
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
  - MME CHREIF pour un montant de 14 315,00 € ;
  - MME LAMRI pour un montant de 14 458,00 € ;

**22B076 - RENOUELEMENT URBAIN - CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB - AVENANT N°4 DE PROROGATION DE DELAI**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOSINO pour la TFPB.*

**M. BOSINO :**

*Vous le savez, dans les quartiers prioritaires de la ville, il y a une exonération, que les villes financent elles-mêmes, de taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs HLM. Auparavant c'était l'Etat qui finançait la plus grosse partie. Et puis, comme d'habitude, ils ont retiré le tapis et maintenant ce sont les collectivités qui en financent la plus grosse partie. Plus de 60% je crois. Et donc, en contrepartie de cette exonération, les bailleurs doivent s'engager à mener un certain nombre d'actions dans les*

*quartiers et qui soient des actions en plus de ce qu'ils doivent faire comme bailleurs auprès des locataires et sur le patrimoine. Et donc là, il s'agit simplement avec cet avenant de prolonger cet accord d'exonération de TFPB pendant 1 an pour que cela corresponde au contrat de ville, qui lui-même a été prolongé d'1 an. On s'est réuni hier matin avec les bailleurs. Il y a eu de gros efforts de faits. Il faut quand même qu'on le dise. Il y a eu de gros efforts de faits par rapport à ce que l'on a pu connaître il y a 3 ans quand on a mis les pieds dans le plat parce qu'on s'était aperçu qu'ils utilisaient l'exonération de TFPB pour faire tout autre chose et en particulier des travaux ordinaires et normaux qu'ils devaient à leurs locataires plutôt que faire des choses en plus. Donc, voilà.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Oui et surtout qu'ils continuent à faire de la remise à niveau, de l'entretien des appartements sauf que beaucoup passent par des chantiers d'insertion donc il y a un côté positif dans la démarche. Ça permet à des jeunes et des moins jeunes de retrouver le chemin du boulot. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 de prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB du 31 mars 2017.

#### **22B077 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FONDS AIR BOIS**

**M. VILLEMMAIN :**

*Attribution de la subvention fonds air bois.*

**Mme LEHNER :**

*3 dossiers pour le fonds air bois à hauteur de 1 500 € par cheminée à foyer ouvert transformée en un dispositif de chauffage au bois labellisé et conforme aux réglementations environnementales. 2 dossiers pour Rousseloy et 1 dossier pour Creil.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Des observations ? Des oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Subvention</b>
Madame MERCIER LAURE	Remplacement d'un poêle à bois dans une cheminée par un insert labellisé « flamme verte 7 étoiles »	9 225,33 €	1 500 €
Madame BAHIA RABIAA	Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à granulés « flamme verte 7 étoiles »	6 833,55 €	1 500 €
Madame POLLE JOHANNA	Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bois « flamme verte 7 étoiles »	5 051,83 €	1 500 €

**22B078 - USIMAGES 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL**

**M. VILLEMMAIN :**

*Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France pour le déploiement du festival Usimages. C'est une demande de subvention classique. Des questions ? Oppositions ? C'est adopté.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- de valider la demande de subvention à hauteur de 29 000€ auprès de la Région Hauts de France pour l'édition 2023 de la biennale de photographie Usimages.
- d'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.

**22B079 - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC 2022 - 2025 POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF CLEA D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO**

**M. VILLEMMAIN :**

*Demande de subvention pour le déploiement du dispositif CLEA sur toutes les communes de l'ACSO. Pas d'oppositions pour la demande de financement ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France à hauteur de 40 000 € pour financer les projets CLEA pour l'année scolaire 2022/2023.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.

Le Président  
Jean - Claude VILLEMMAIN

